

Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008

Brochure : 3355, IDCC : 2717

Entreprises techniques au service de la création et de l'événement



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

20/08/2011

Sommaire

<u>Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement du 21 février 2008</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>Convention collective nationale du 21 février 2008</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Titre Ier : Champ de la convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement</u>	8
<u>TITRE Ier Champ de la convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement</u>	8
<u>Champ d'application</u>	8
<u>Activités exclues du champ de la présente convention</u>	8
<u>Convention applicable en cas de chevauchement d'activités avec un champ conventionnel voisin</u>	8
<u>Titre II : Liberté civique et égalité</u>	8
<u>Liberté d'opinion et liberté syndicale</u>	8
<u>Égalité - Non discrimination</u>	8
<u>Titre II bis : Financement du paritarisme</u>	8
<u>TITRE II bis : FINANCEMENT DU PARITARISME</u>	8
<u>Titre III : Dialogue social</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Information sur le droit conventionnel applicable en entreprise</u>	8
<u>Institutions représentatives du personnel</u>	8
<u>Conseillers de branche</u>	8
<u>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</u>	8
<u>Accords collectifs de travail</u>	8
<u>Observatoire paritaire de la négociation collective</u>	8
<u>Droit syndical</u>	8
<u>Financement du paritarisme</u>	8
<u>Titre IV : Contrats de travail</u>	8
<u>TITRE IV CONTRATS DE TRAVAIL</u>	8
<u>Contrat de travail à durée indéterminée</u>	8
<u>Contrat à durée déterminée de droit commun</u>	8
<u>Contrat à durée déterminée d'usage</u>	8
<u>Titre V : Durée du travail</u>	8
<u>TITRE V DURÉE DU TRAVAIL</u>	8
<u>Durées maximales du travail et repos quotidien</u>	8
<u>Temps de trajet et de déplacement</u>	8
<u>Temps de pause, de repas et d'hébergement</u>	8
<u>Temps d'habillement et de déshabillage</u>	8
<u>Situations particulières</u>	8
<u>Organisation du travail des salariés permanents(CDI et CDD de droit commun)</u>	8
<u>Heures supplémentaires et majorations</u>	8
<u>Travail du dimanche</u>	8
<u>Astreinte</u>	8
<u>Travail de nuit</u>	8
<u>Titre V bis : Financement du paritarisme</u>	8
<u>TITRE V bis FINANCEMENT DU PARITARISME</u>	8
<u>Titre VI : Congés et absences</u>	8
<u>Congés payés annuels</u>	8
<u>Congés Spectacles</u>	8
<u>Jours fériés</u>	8
<u>Evènements familiaux</u>	8
<u>Congés pour enfant malade</u>	8
<u>Titre VII : Liste des emplois, classification et salaires minima</u>	8
<u>TITRE VII LISTE DES EMPLOIS, CLASSIFICATION ET SALAIRES MINIMA</u>	8
<u>Titre VIII : Protection sociale (maladie et prévoyance)</u>	8

<u>TITRE VIII PROTECTION SOCIALE (MALADIE ET PREVOYANCE)</u>	8
<u>Dispositions générales</u>	8
<u>Incapacité temporaire de travail</u>	8
<u>Inaptitude du salarié</u>	8
<u>Prévoyance</u>	8
<u>Changement d'organisme assureur</u>	8
<u>Complémentaire santé</u>	8
<u>Titre IX : Formation</u>	8
<u>Formation professionnelle continue</u>	8
<u>Gestion de l'emploi et de la formation</u>	8
<u>Titre X : Durée, révision, commission d'interprétation, de conciliation et de suivi</u>	8
<u>Entrée en vigueur et extension</u>	8
<u>Durée</u>	8
<u>Dénonciation</u>	8
<u>Revision</u>	8
<u>Adhésion</u>	8
<u>Avantage acquis</u>	8
<u>Commission d'interprétation, de conciliation et de suivi</u>	8
<u>ANNEXE</u>	8
<u>Textes Attachés</u>	8
<u>Adhésion à la convention</u>	8
<u>Mise en conformité des codes NAF et de la convention</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>TITRE Ier MISE EN CONFORMITÉ DES CODES</u>	8
<u>Codes NAF</u>	8
<u>TITRE II MISE EN CONFORMITÉ DES ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL</u>	8
<u>Tableau de correspondance</u>	8
<u>TITRE III MISE EN CONFORMITÉ DU TEXTE DE LA CONVENTION COLLECTIVE</u>	8
<u>Section syndicale</u>	8
<u>Délégués syndicaux</u>	8
<u>Période d'essai</u>	8
<u>Forfait en jours</u>	8
<u>Repos de remplacement</u>	8
<u>Egalité et non-discrimination</u>	8
<u>Comité d'entreprise</u>	8
<u>Prise en compte de l'effectif et condition de participation aux élections professionnelles</u>	8
<u>Règles de conclusion et de révision des conventions ou accords collectifs de travail</u>	8
<u>Négociation en l'absence de délégués syndicaux</u>	8
<u>Délégués syndicaux</u>	8
<u>Départ à la retraite</u>	8
<u>Temps de trajet</u>	8
<u>Convention de forfait d'heures supplémentaires</u>	8
<u>Convention de forfait en heures sur une base annuelle</u>	8
<u>Convention de forfait sans référence d'horaire</u>	8
<u>TITRE IV CLAUSE D'ARTICULATION DES CHAMPS DU SPECTACLE VIVANT ET ÉVÉNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL</u>	8
<u>Emploi des seniors</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>TITRE Ier CONTEXTE DE LA BRANCHE ET PRINCIPES FONDAMENTAUX</u>	8
<u>TITRE II CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD</u>	8
<u>TITRE III ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SENIORS</u>	8
<u>TITRE IV SUIVI DE L'ACCORD ET INSTITUTION COMPÉTENTE</u>	8
<u>TITRE V ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, RÉVISION</u>	8
<u>Financement du paritarisme</u>	8
<u>Certification sociale des entreprises</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Titre Ier Champ d'application</u>	8
<u>Titre II Nature juridique de la certification sociale</u>	8
<u>Titre III Commission nationale</u>	8

<u>Composition de la commission</u>	8
<u>Désignation des représentants des organisations et statuts</u>	8
<u>Vote et décision de la commission</u>	8
<u>Organisation interne de la commission nationale</u>	8
<u>Présidence</u>	8
Titre IV <u>Forme de la certification sociale</u>	8
<u>Décision de certification</u>	8
<u>Retrait de la certification sociale</u>	8
<u>Publicité</u>	8
<u>Mention par les entreprises de la certification sociale</u>	8
<u>Obligation de l'entreprise</u>	8
Titre V <u>Condition de délivrance de la certification sociale</u>	8
<u>Entreprises éligibles</u>	8
<u>Forme de l'entreprise</u>	8
<u>Politique d'emploi</u>	8
<u>Sécurité au sein de l'entreprise</u>	8
<u>Effort de formation</u>	8
<u>Engagement des artistes-interprètes dans leurs activités de doublage</u>	8
Titre VI <u>Financement et dispositions transitoires</u>	8
<u>Financement de la certification sociale</u>	8
<u>Dispositions transitoires</u>	8
<u>Reprise d'entreprise et engagement de pérennisation</u>	8
Titre VII <u>Durée, révision, interprétation et suivi</u>	8
<u>Entrée en vigueur</u>	8
<u>Révision. - Dénonciation. - Adhésion</u>	8
<u>Interprétation et suivi</u>	8
<u>Prévoyance</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Champ d'application</u>	8
<u>Bénéficiaires</u>	8
<u>Garanties</u>	8
<u>Cotisations</u>	8
<u>Mutualisation du risque</u>	8
<u>Comité de suivi</u>	8
<u>Information</u>	8
<u>Mise en place de la garantie</u>	8
<u>Dispositif optionnel</u>	8
<u>Date d'effet. - Durée. - Dépôt</u>	8
<u>Textes Salaires</u>	8
<u>Avenant « Salaires » n° 2 du 16 juillet 2009</u>	8
<u>Négociation annuelle obligatoire</u>	8
<u>Modification du premier niveau de la grille salariale</u>	8
<u>Accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du secteur de l'audiovisuel</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>Dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du secteur de l'audiovisuel</u>	8
<u>TITRE Ier Dispositions générales</u>	8
<u>TITRE II GRILLE DE SALAIRES MINIMA POUR LES SALARIÉS SOUS CDD D'USAGE</u>	8
<u>TITRE III MAJORATIONS SPÉCIFIQUES</u>	8
<u>TITRE IV MAJORATION POUR TRAVAIL DU DIMANCHE</u>	8
<u>TITRE V INDEMNISATION DES JOURS FÉRIÉS</u>	8
<u>TITRE VI ENTRÉE EN VIGUEUR. - DURÉE. - RÉVISION ET INTERPRÉTATION</u>	8
<u>TITRE VII ARTICULATION DES NIVEAUX DE NÉGOCIATION</u>	8
<u>Annexe</u>	8
<u>Textes Attachés</u>	8
<u>Revalorisation des salaires</u>	8
<u>Mise en conformité des codes NAF et de la convention</u>	8
<u>TITRE Ier MISE EN CONFORMITÉ DES CODES NAF</u>	8
<u>Codes NAF</u>	8

<u>TITRE II MISE EN CONFORMITÉ DU TEXTE DE LA CONVENTION COLLECTIVE</u>	8
<u>Convention de rémunération</u>	8
<u>Accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux laboratoires cinématographiques</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>Dispositions d'ordre social spécifiques aux laboratoires cinématographiques</u>	8
<u>TITRE Ier Dispositions générales</u>	8
<u>Champ d'application</u>	8
<u>Appel au volontariat</u>	8
<u>Travail de nuit</u>	8
<u>Horaire de nuit</u>	8
<u>Travail régulier de nuit</u>	8
<u>Travail du dimanche</u>	8
<u>Gratification annuelle</u>	8
<u>Jours fériés</u>	8
<u>Indemnité de licenciement</u>	8
<u>Financement des activités sociales et culturelles</u>	8
<u>Avantages spécifiques</u>	8
<u>TITRE II Liste des emplois. - Classification</u>	8
<u>TITRE III Entrée en vigueur. - Durée. - Révision et interprétation</u>	8
<u>TITRE IV Articulation des niveaux de négociation</u>	8
<u>Textes Attachés</u>	8
<u>Avenant à l'accord du 21 février 2008 (Laboratoires cinématographiques) relatif au volontariat et au travail de nuit</u>	8
<u>Appel au volontariat</u>	8
<u>Travail de nuit</u>	8
<u>Accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du spectacle vivant et de l'événement</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>Dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du spectacle vivant et de l'événement</u>	8
<u>TITRE Ier CHAMP D'APPLICATION</u>	8
<u>TITRE II MAJORATIONS</u>	8
<u>TITRE III INDEMNISATION DES JOURS FÉRIÉS</u>	8
<u>TITRE IV FINANCEMENT DU PARITARISME</u>	8
<u>TITRE V CONVENTION DE RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS ENGAGÉS EN CDD-U</u>	8
<u>TITRE VI ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, RÉVISION ET INTERPRÉTATION</u>	8
<u>TITRE VII ARTICULATION DES NIVEAUX DE NÉGOCIATION</u>	8
<u>Textes Attachés</u>	8
<u>Mise en conformité des codes NAF et de la convention</u>	8
<u>TITRE Ier MISE EN CONFORMITÉ DES CODES NAF</u>	8
<u>Codes NAF</u>	8
<u>TITRE II MISE EN CONFORMITÉ DU TEXTE DE LA CONVENTION COLLECTIVE</u>	8
<u>Convention de rémunération</u>	8
<u>accord du 31 juillet 2008 instituant des garanties collectives et obligatoires : décès, incapacité et invalidité mutualisées</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>Garanties collectives et obligatoires : décès, incapacité et invalidité mutualisées</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Objet</u>	8
<u>Cotisations : assiette, taux et répartition</u>	8
<u>Prestations</u>	8
<u>Mutualisation du risque</u>	8
<u>Changement d'organisme assureur</u>	8
<u>Information</u>	8
<u>Comité paritaire de gestion</u>	8
<u>Date d'effet et durée de l'accord</u>	8
<u>Textes du BOCC</u>	8
<u>Arrêté du 15 octobre 2008 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur des entreprises techniques du spectacle vivant et de l'événement</u>	8

<u>Arrêté du 21 octobre 2008 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur des laboratoires cinématographiques</u>	8
<u>Arrêté du 21 octobre 2008 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur des entreprises techniques du secteur audiovisuel</u>	8
<u>Arrêté du 21 octobre 2008 portant extension de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement</u>	8
<u>Arrêté du 16 février 2009 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur des entreprises techniques au service de la création et de l'événement</u>	8
<u>Arrêté du 23 décembre 2009 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (n° 2717)</u>	8
<u>Arrêté du 23 décembre 2009 portant extension d'un avenant à l'accord national professionnel conclu dans le secteur des entreprises techniques du secteur audiovisuel</u>	8
<u>Arrêté du 23 décembre 2009 portant extension d'un avenant à un accord national professionnel conclu dans le secteur des entreprises techniques du spectacle vivant et de l'événement</u>	8
<u>Arrêté du 23 décembre 2009 portant extension d'un avenant à un accord national professionnel conclu dans le secteur des laboratoires cinématographiques</u>	8
<u>Arrêté du 7 janvier 2010 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (n° 2717)</u>	8
<u>Arrêté du 7 janvier 2010 portant extension d'un avenant à un accord national professionnel conclu dans le secteur de l'audiovisuel (n° 2717)</u>	8
<u>Arrêté du 29 janvier 2010 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (n° 2717)</u>	8
<u>Arrêté du 10 mars 2010 portant extension d'un avenant à l'accord national professionnel conclu dans le secteur des entreprises techniques du secteur audiovisuel</u>	8
<u>Arrêté du 10 mars 2010 portant extension d'un avenant à un accord national professionnel conclu dans le secteur des laboratoires cinématographiques</u>	8
<u>Textes du Journal Officiel</u>	8
<u>JORF n°0047 du 25 février 2009</u>	8
<u>JORF n°0274 du 26 novembre 2009</u>	8
<u>JORF n°0292 du 17 décembre 2009</u>	8
<u>JORF n°0301 du 29 décembre 2009</u>	8
<u>JORF n°0012 du 15 janvier 2010</u>	8
<u>JORF n°0033 du 9 février 2010</u>	8
<u>JORF n°0238 du 13 octobre 2010</u>	8

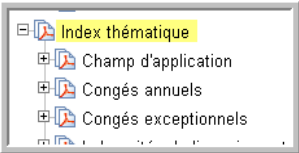
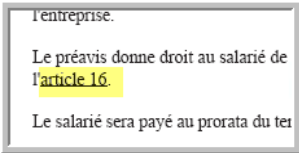
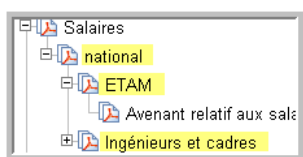
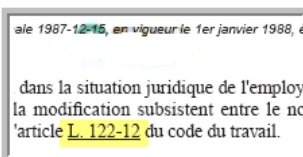
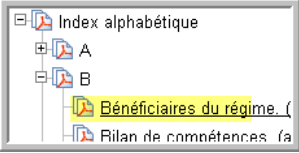
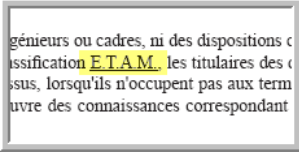
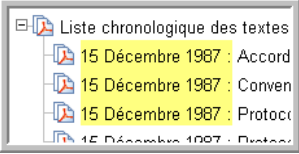
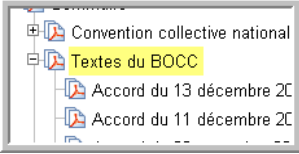
Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

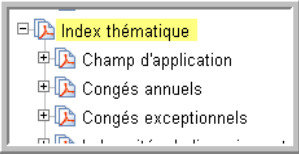
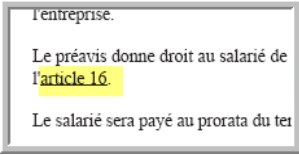
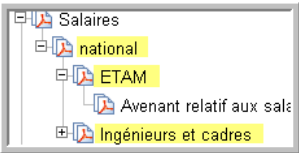
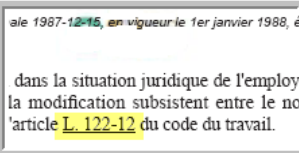
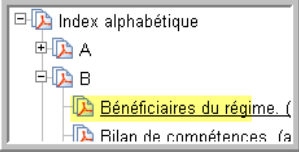
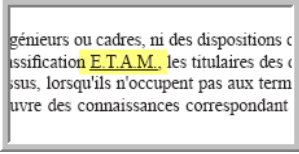
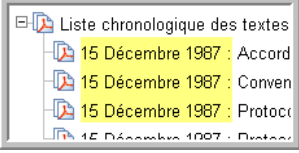
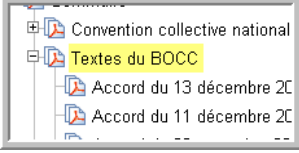
Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ</p> <p>la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences (a	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Protoc	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <p>Textes du BOCC</p> <ul style="list-style-type: none">Accord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)